

FRANÇOIS RAVAUT

KANEL

L'exode rural dans un village de la vallée
du Sénégal

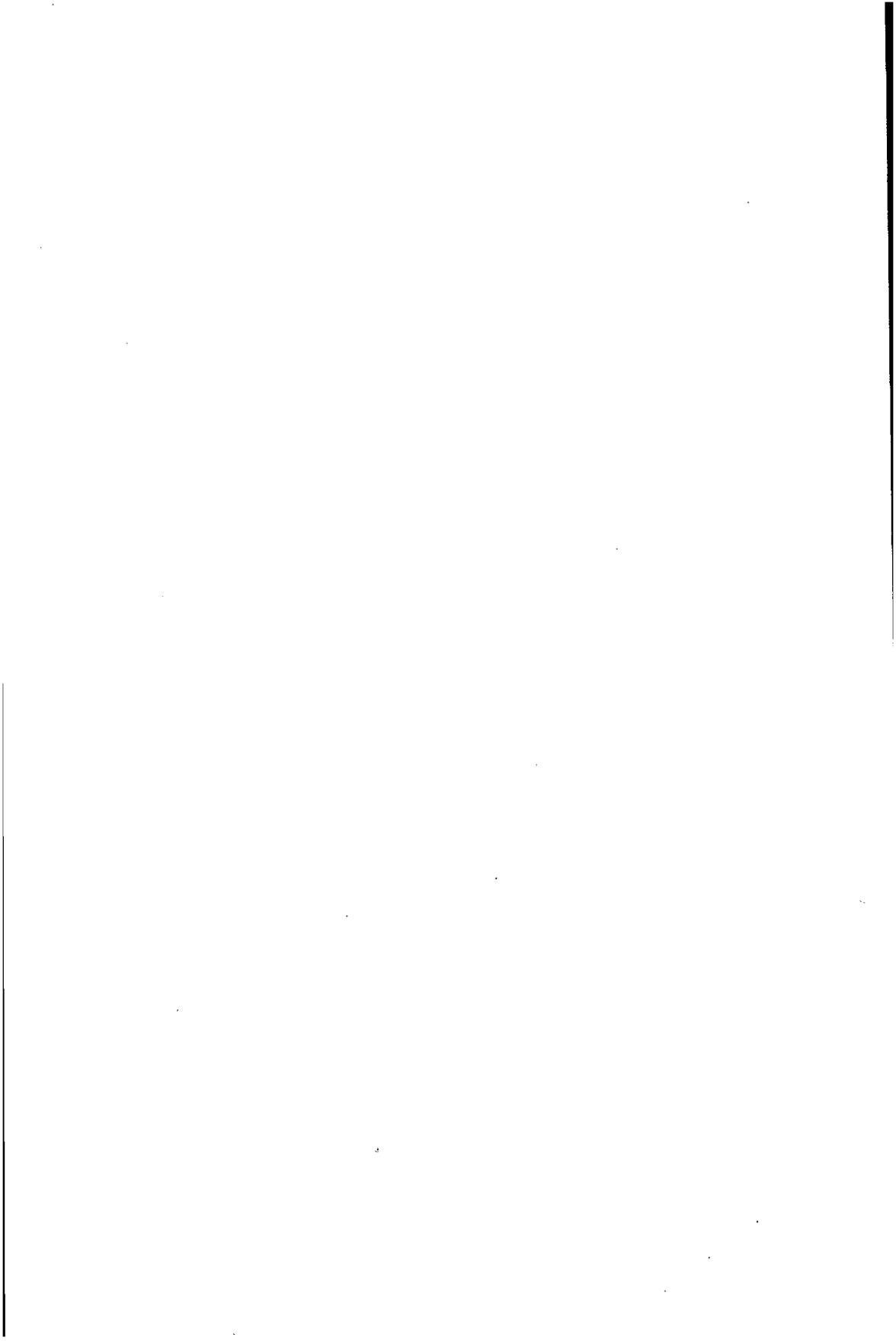


Extrait de la revue « LES CAHIERS D'OUTRE-MER »
tome XVII (1964) p. 58-80

Fonds Documentaire ORSTOM



010017000



KANEL

L'exode rural dans un village de la vallée du Sénégal

Le Sénégal connaît chaque année des mouvements migratoires entraînant les ruraux vers la zone arachidière et les centres urbains. Ces migrations posent évidemment de très graves problèmes aux responsables du pays. La vallée du Sénégal est un des principaux foyers de migrants. Kanel, gros village, semblable à tous ceux qui, de Dagana à Bakel (fig. 1) s'égrènent le long de la moyenne vallée du fleuve, n'échappe pas à ce phénomène.

Les gens de Kanel s'adonnent essentiellement à l'agriculture, qui revêt deux aspects : en saison sèche, ils cultivent le sorgho dans le lit majeur du Sénégal, mais ils ne profitent pas, loin de là, de toutes les possibilités offertes par la crue annuelle du fleuve ; pendant l'hivernage, à l'extérieur de la zone inondable, ils font venir le petit mil : c'est la culture « sous pluie », par opposition à la culture « de décrue », ici essentielle (1).

La culture de « décrue » est donc négligée au profit de la culture « sous pluie ». C'est en effet pendant la saison sèche que l'émigration sévit avec le plus d'intensité. La crue du fleuve est-elle moins bénéfique aux cultures que les pluies d'hivernage ? On peut en douter. Les hommes, avec leur organisation sociale, leurs coutumes, ne sont-ils pas, au contraire, les premiers responsables ? C'est en poursuivant nos recherches dans ce sens que nous avons tenté de résoudre le problème (2).

I. - Kanel.

1. L'originalité de la vallée.

Aux limites des mondes saharien et soudanien, la moyenne vallée du Sénégal apparaît comme un riant ruban de verdure entre les maigres steppes qui l'encadrent (3).

(1) Il n'en est pas de même dans les régions de Dagana et Podor (fig. 1).

(2) Qu'il nous soit permis de remercier MM. Jammet et Maynard, de la Mission d'Aménagement du Sénégal, qui nous ont fait profiter de leur profonde connaissance de la vallée ; M. Millet, de la M.A.S., pour l'aide matérielle sans laquelle ce travail n'aurait pu être mené à bien.

(3) On peut se référer à : Nouvelles propositions pour l'aménagement du fleuve Sénégal. Rapport général de juin 1955 (Archives M.A.S.). — L. PAPPY : La vallée du Sénégal. Agriculture traditionnelle et riziculture mécanisée, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, t IV, n° 16, octobre-décembre 1951, pp. 277-324. — La moyenne vallée du Sénégal (Etude socio-économique), Paris, P.U.F., 1962.

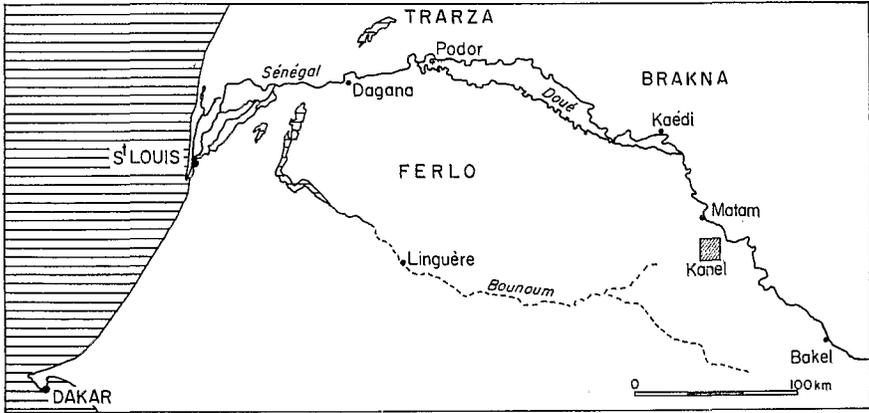


Fig. 1. — Croquis de localisation de Kanel dans la vallée du Sénégal.

a) *Un climat sahélien rigoureux.* Le climat n'est pourtant pas propice à la luxuriance de la végétation. A des températures très élevées (maximum de $34^{\circ}3$ en mai (fig. 2), s'associent des pluies, qui, pour être plus abondantes que dans la basse vallée, n'en sont pas moins insuffisantes (541,5 mm, en moyenne, par an) et très irrégulières (variabilité de 1 à 4 pour une période de 28 ans). Succédant à une saison sèche rigoureuse, les pluies sont groupées en trois mois (juillet, août et septembre), et n'autorisent que la culture d'espèces végétales à cycle hâtif, notamment le petit mil (fig. 3).

b) *Une crue annuelle qui façonne la vallée.* Traversant ces pays sahéliens en fleuve allogène, le Sénégal en modifie les conditions naturelles et imprime à sa vallée une profonde originalité.

Grâce aux pluies tombées dans son cours supérieur, le Sénégal, dont le débit d'étiage se réduit, en fin de saison sèche, à un simple filet d'eau, quitte son lit mineur et répand dans une vallée qui peut atteindre 25 kilomètres de large ses eaux chargées des alluvions arrachées aux terrains précambriens ou primaires du cours supérieur. Dès le mois de juillet, l'eau monte à Bakel, puis, par une série de pulsations, l'onde de crue se propage vers l'aval, mais la progression est très lente car la pente longitudinale de la vallée est infime et les proportions de son profil transversal sont d'une grande ampleur. Le maximum se situe à Matam vers la mi-septembre, avec la fin des pluies (fig. 4); octobre voit le fleuve regagner son lit mineur. Au début de novembre, tout est rentré dans l'ordre.

Les conditions de la crue déterminent la morphologie particulière de la vallée. Le fleuve, resserré entre de puissants bourrelets de berge insubmersibles édifiés lors de la transgression flandrienne

(ces levées constituent les terrains appelés *fondé*), communique avec le lit majeur proprement dit (l'ensemble des terres inondables est le *oualo*) par tout un réseau de marigots reliés eux-mêmes à quelques grands collecteurs (fig. 5). Ces marigots assurent le remplissage et la vidange de toute une série de dépressions topographiques appelées *colladés* (sing. *collengal*). Dans les parties basses, le drainage n'est pas assuré et les colladés se transforment en mares (*vindous*) dont l'eau s'évapore peu à peu au cours de la saison sèche.

c) *La crue et les cultures du oualo*. En regagnant le lit mineur, les eaux du fleuve laissent derrière elles un sol imprégné en profondeur d'humidité, et recouvert d'une pellicule d'alluvions, malheureusement peu fertiles, dans les zones où la décrue a été la plus lente (fond des colladés par exemple). Le sol ainsi humidifié permet aux paysans de compter sur une récolte régulière de saison sèche, dite de « décrue ».

Rendue possible par la crue, cette culture est étroitement soumise aux conditions que lui impose le milieu naturel. Son extension varie avec l'amplitude de l'inondation, selon la fréquence de submersion des cuvettes (4); les paysans distinguent les terres de *hollaldés* (5) haut et moyen, inondées seulement par crues fortes et moyennes, et les terres de *hollaldé bas*, toujours inondées.

La date de retrait des eaux peut compromettre la réussite de la campagne agricole: un retrait précoce laisse un sol insuffisamment humidifié et livre les jeunes pousses aux attaques des insectes, nombreux en fin d'hivernage; il peut faire coïncider les premiers travaux du oualo avec la fin de la campagne du *diéri* (terroir non inondable où se pratique la culture « sous pluie »); un retrait tardif retarde les travaux agricoles et risque d'exposer les plants de mil en pleine croissance aux coups de vent d'Est fréquents dès le mois de février.

Après le retrait des eaux, dans les premiers jours de novembre, après le désherbage et le nettoyage des champs (6), les paysans font leurs semis. La campagne agricole s'étale sur cinq mois environ: décembre et janvier sont consacrés au sarclage; dès février, les familles sont mobilisées par le gardiennage destiné à protéger les épis de la destruction par les animaux déprédateurs: phaco-

(4) Dans la région de Matam, les cotes de crues se répartissent ainsi: crue faible (1944): 13,47 m; crue moyenne (1947): 15,27 m; crue forte (1950): 17,02 m. (H. JAMMET. L'agriculture traditionnelle, Archives M.A.S.).

(5) Les *hollaldés* sont les terres argileuses situées dans les colladés.

(6) Le défrichage est une opération pénible: le oualo doit être débarrassé d'une flore adaptée aux conditions d'un milieu alternativement soumis à l'inondation et à une sécheresse rigoureuse. Les colladés, selon leur degré de recolonisation par la végétation secondaire, sont envahis au bout de un ou deux ans par les touffes de *vetiveria nigritana*, et, au bout d'une vingtaine d'années, par la forêt de gonakiers (*Acacia scorpioides*) et de tiaski (*Faidherbia albida*).

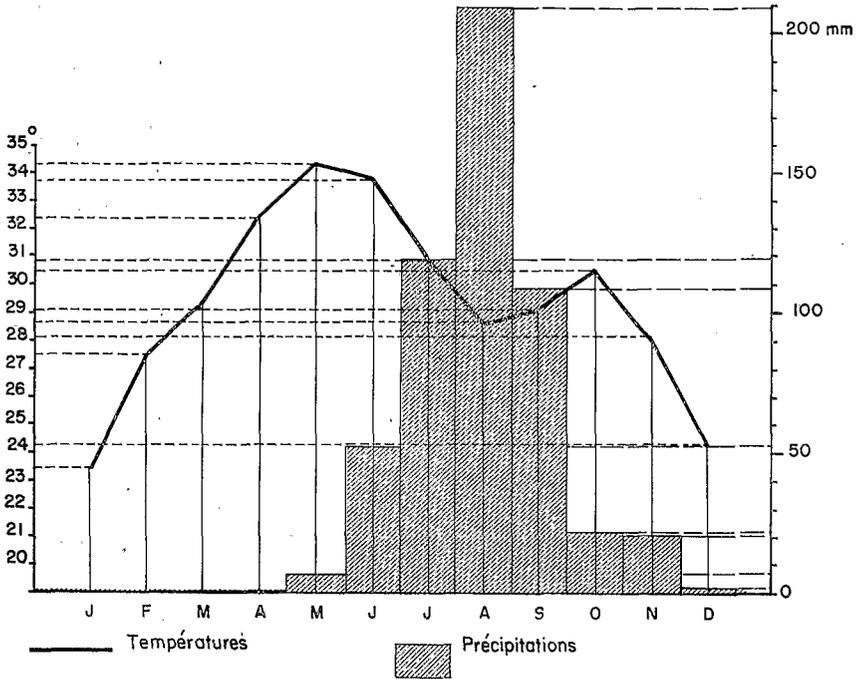


Fig. 2. — Le climat de Matam. — Moyennes calculées sur la période 1919-1954 (archives M.A.S.).

chères, singes, mange-mil... Enfin, le sorgho est récolté dans le courant d'avril.

d) *La culture « sous pluie ».* Le mil oualo engrangé, les paysans vont préparer leurs champs de *diéri*. Le *diéri* constitue l'ensemble des terres riveraines de la vallée qui ne sont jamais soumises à l'inondation. La venue du petit mil dépend ici des aléas des précipitations : les semis (ils peuvent se répéter si les premières pluies sont trop intermittentes) interviennent en juillet, les sarclages en août et septembre, la récolte à la fin d'octobre et au début de novembre. Cette culture de *diéri* est essentielle dans les préoccupations des gens de Kanel.

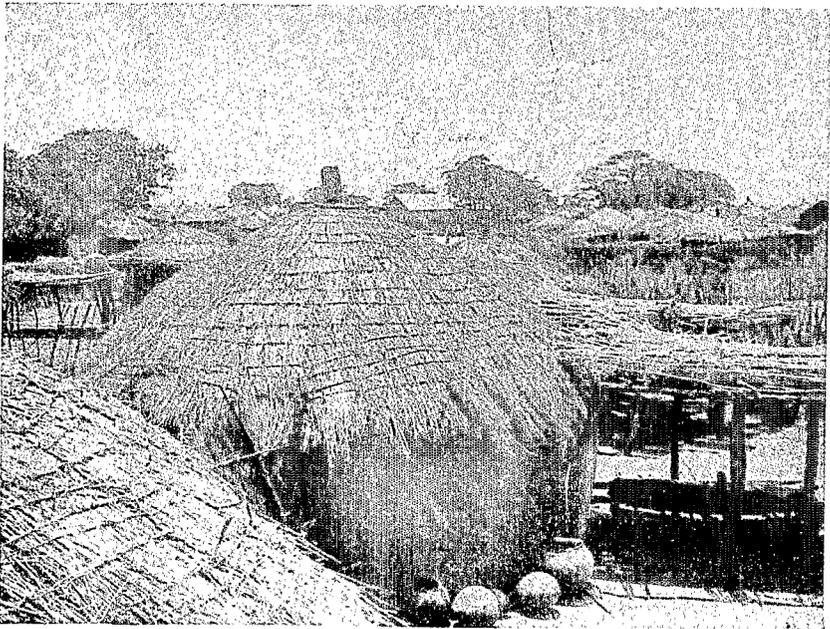
2. Le village de Kanel.

a) *La situation et le site.* Kanel est le chef-lieu d'un arrondissement du Cercle de Matam, l'une des quatre circonscriptions administratives de la région du fleuve dont le chef-lieu est Saint-Louis.

A 30 kilomètres en amont de Matam, à 500 km environ de Saint-Louis, Kanel est l'un des nombreux villages qui jalonnent la piste Saint-Louis-Bakel, le long du Sénégal. Difficilement prati-

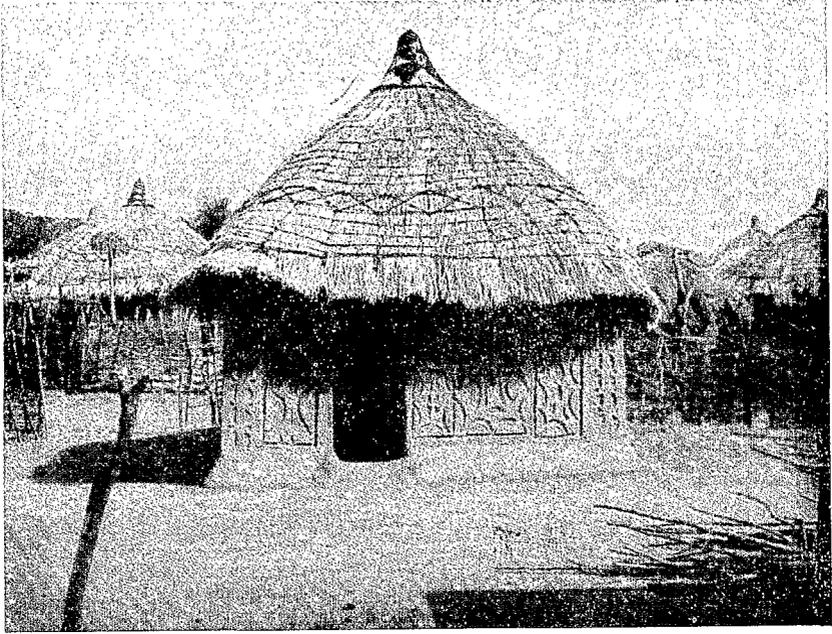


A. - Vue générale d'une concession du village de Kanel.

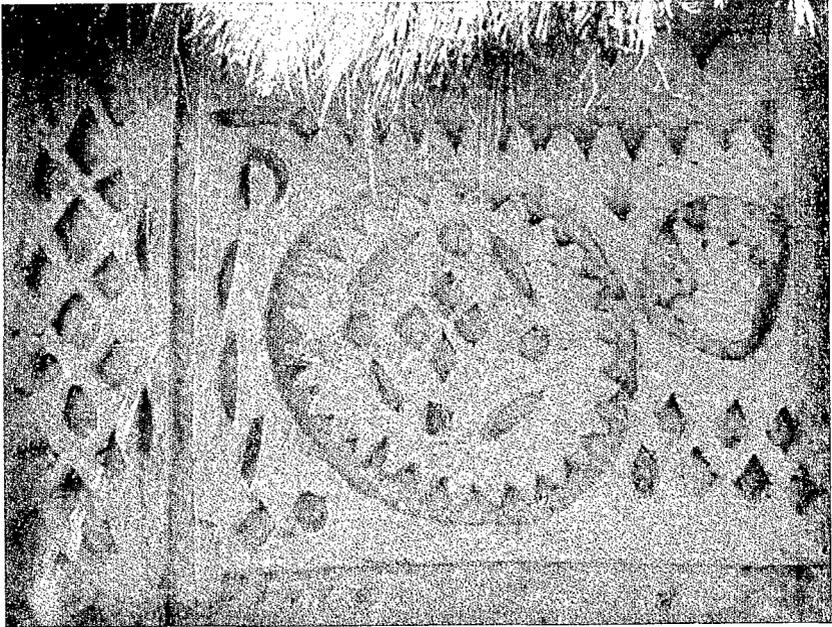


B. - Une case du village de Kanel.

Clichés F. Ravault.



A. - Une case neuve du village de Kanel Les cases des paysans toucouleurs sont généralement neuves.



B. - Un motif de décoration d'une case de Kanel.

Clichés F. Ravault.

cable en hivernage, très vite mauvaise en saison sèche, cette route n'est qu'un médiocre trait d'union avec les régions plus évoluées de l'Ouest. L'isolement de la région est sans doute pour beaucoup dans son traditionnalisme.

Le site est celui de la plupart des villages du diéri, point trop éloignés du lit majeur du Sénégal, mais suffisamment pour être à l'abri des plus fortes inondations : les dernières maisons du village se trouvent à moins de 500 mètres des premiers champs de oualo ; elles en sont séparées par une zone abandonnée à la végétation arbustive et buissonnante en direction du Sud-Est. Le village s'adosse au diéri auquel on passe progressivement après avoir traversé les terrains de parcours du bétail.

Aveuglé par la lumière et la poussière, le voyageur qui approche de Kanel distingue mal le village qui semble se fondre dans le paysage ; puis, sans transition, il passe de la brousse à un fouillis de cases qui lui semble inextricable.

De forme vaguement circulaire (fig. 6), le village est constitué de blocs de concessions contiguës disposées sans aucun ordre, et séparées les unes des autres par un labyrinthe de ruelles. Chaque concession, dans laquelle on pénètre en soulevant une grosse branche, est entourée d'un enclos d'épineux. A l'intérieur de l'enclos, cases et greniers se groupent en arc de cercle autour de l'emplacement du foyer. Parfois, le centre de la concession est occupé par un gros arbre au feuillage touffu. Un ménage ou un segment de lignage habite ici. Le reste de la famille étendue est souvent installé dans des concessions jointives. Le village offre partout la même uniformité : seuls y échappent les locaux administratifs.

b) *La population.* D'après le recensement fiscal de 1959 revu en janvier 1961, Kanel compte 2 974 habitants répartis en deux quartiers (fig. 6), distincts sur le terrain comme dans la réalité sociale : Lao et Thiélol.

Les chiffres officiels donnent à Lao 1 514 habitants dont 758 hommes et 756 femmes ; 1 460 à Thiélol dont 748 hommes et 712 femmes. Parmi les hommes sont comptés une grande partie de migrants.

Cette population est jeune puisque un peu moins de 30 % des habitants sont des enfants de moins de 14 ans ; elle offre dans les classes d'âge de 20 à 40 ans un déficit marqué du nombre des hommes par rapport à celui des femmes ; nous y reviendrons en parlant de l'émigration.

L'état civil, encore mal tenu, ne nous renseigne guère sur les mouvements naturels de la population. Kanel semble cependant payer un lourd tribut à la mortalité infantile, puisque, sur 29 décès enregistrés, 22 concernaient des enfants de moins de 5 ans, dont huit de moins de un an.

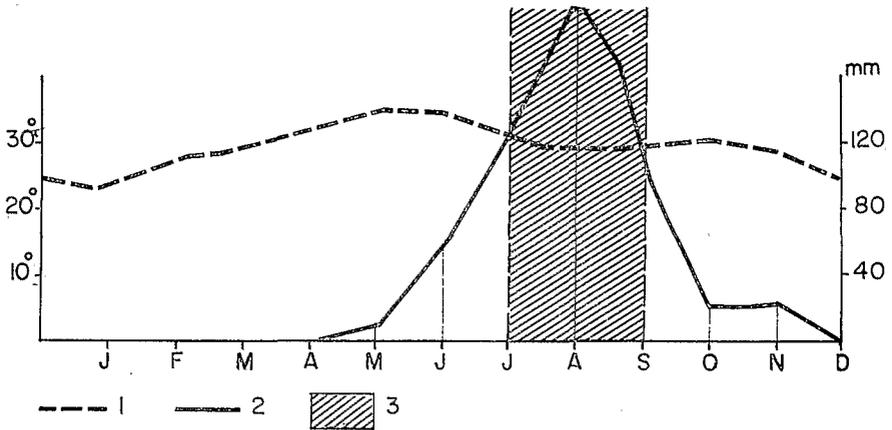


Fig. 3. — Les températures et les pluies à Matam (1919-1954) et la durée de la période végétative des plantes.

1. Courbe des températures. — 2. Courbe des précipitations. — 3. Période pendant laquelle la vie des plantes est théoriquement possible (diagramme ombrothermique selon la méthode de M. Gaussen, formulée par M. Birot). Ce diagramme met en relief la précarité de la culture sous pluie.

Les habitants de Kanel se répartissent en un certain nombre de castes rigoureusement hiérarchisées : castes des hommes libres et castes inférieures.

Tout en haut de l'échelle sociale des hommes libres se situent les *torrobés* (singulier *torrodo*), la caste noble, la caste maraboutique. Ils représentent la majeure partie de la population de Lao. Toujours parmi les hommes libres, mais d'un statut inférieur, sont les *diawanbés* (singulier *diawando*), anciens courtisans des *almamys*, les souverains traditionnels du Fouta. Comme les *torrobés*, ils sont voués au travail noble de la terre. Les *diawanbés* représentent la majeure partie de la population de Thiélol.

Chacune de ces castes voit la prééminence de deux lignages, celui des *Daff* et celui des *Wane*, dont les membres sont les héritiers des deux chefs de clan : Tierno Seddik pour les *Daff*, et Tafsirou Hamat pour les *Wane*. Ces deux chefs fondèrent Thiélol et Lao, à dix années d'intervalle, au XVIII^e siècle, sous le règne du *Saltigui* Souley N'Diaye (7).

Les castes inférieures comprennent des captifs et des artisans. *Torrobés* et *diawanbés* ont leurs captifs, les *mathioubés* (singulier *mathioudo*). Mais il faut distinguer, depuis 1945, parmi ces 600 captifs les serviteurs « émancipés » des serviteurs non émancipés : ceux-ci auxquels leur maître doit assurer la subsistance, ont

(7) Les *Saltiguis* étaient les souverains païens du Fouta-Toro; Souley N'Diaye, le premier, se convertit à l'Islam.

un statut variable selon les cas, mais ils sont astreints en principe à un jour de travail par semaine et doivent rendre les services demandés; ceux-là sont chefs de carré (ils paient l'impôt au chef de village), sont dégagés de toutes leurs obligations antérieures, mais perdent le droit à toute assistance; en outre, le préjugé de caste leur reste attaché.

Au milieu de l'échelle sociale se situent les castes artisanales: forgerons et bijoutiers, tisserands, cordonniers, bûcherons, une centaine d'individus en tout. Seuls les premiers, qui forgent le fer de la *daba* (la houe) et fabriquent quelques bijoux d'or et d'argent, ont une activité notable. Celle des autres, concurrencée par la vente des fabrications importées (cotonnades, sandales), est en pleine décadence.

Les griots, qui gagnent bien leur vie à chanter les louanges des torrobés et des diawanbés, ne font pratiquement rien d'autre.

Toutes ces castes, strictement hiérarchisées, spécialisées professionnellement, encore rigoureusement endogames, demeurent, malgré l'identité des genres de vie, des barrières infranchissables.

c) *Le terroir*. L'activité agricole des habitants de Kanel se répartit entre les cultures de oualo et les cultures de diéri. Seules les premières nous retiendront ici.

Le terroir de décrue du village comporte des colladés, dans l'ensemble bien groupés, et séparés de ceux des villages voisins par les limites naturelles très nettes que constituent le diéri, le fondé, des marigots pérennes, des zones à gonakier, etc. (fig. 7).

En fonction de leur groupement, nous distinguerons deux ensembles de cuvettes inondables, chacune d'elles s'individualisant, par rapport à sa voisine, moins par ses caractères topographiques que par la présence de zones de végétation non défrichées implantées souvent sur les berges de petits marigots ne fonctionnant qu'en hivernage.

Le premier ensemble, appelé parfois « collengal de Kanel », réunit la majeure partie du terroir. Très ample à proximité de Kanel et dans sa partie centrale, il se rétrécit en direction du fleuve pour finir par s'encaster dans le fondé. D'allure calme, la topographie de détail s'accidente au voisinage du fondé et des grands marigots.

En dehors de ces colladés de Kanel, qui communiquent tous entre eux aisément, le deuxième groupe comprend le collengal de Fetere, vaste plan incliné vers le marigot de Navel à l'aval, et quelques petites cuvettes isolées dans la zone du fondé, telles que Leve ou Bing-Bing, au Nord du marigot Moutta.

En 1961, dans le oualo, le sorgho était cultivé en monoculture, sans la présence, en intercalaires, de pieds de haricots niébés ou de citrouilles bérefs, ce qui est ailleurs fréquent.

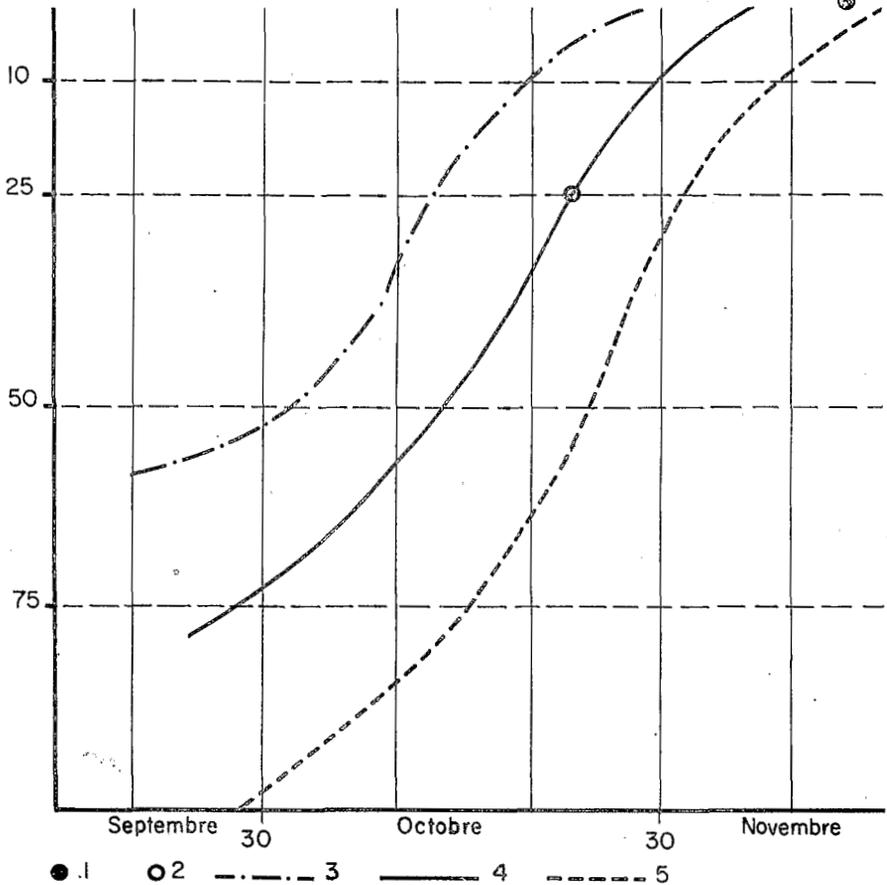


Fig. 4. — Fréquence des dates de décrue du oualo dans la région de Matam. D'après le rapport hydrologique 1955, archives de la M.A.S.

1. Date extrême de retrait des eaux. — 2. Date optimum de retrait des eaux. — 3. Haut oualo. — 4. Moyen oualo. — 5. Bas oualo. — A gauche, les chiffres indiquent la fréquence des dates de décrue.

L'examen des photos aériennes au 1/15 000^e prises par l'I.G.N. en janvier 1960 et l'enquête directe sur le terrain pendant la saison sèche 1960-1961, nous ont permis de dresser une carte (fig. 7) donnant une idée de l'intensité de cette culture et du soin qui y est apporté.

Le terroir de Kanel apparaît comme très nettement sous-exploité. La culture soignée est discontinue. N'est-il pas surprenant que le grand « collégial de Kanel », admirablement situé à proximité du village, sûr d'être inondé chaque année (il se situe à 12-13 mètres), soit si médiocrement mis en valeur? Il y a là une

anomalie qu'il nous faut maintenant élucider, en étudiant l'émigration des hommes du village.

II. - L'émigration des hommes.

1. L'importance de l'exode rural.

En 1961, pendant la saison sèche, Kanel était un village de vieillards, de femmes et d'enfants. Les hommes dans la force de l'âge, dans tous les « carrés », dans toutes les castes, des torrobés aux mathioubés, étaient absents.

Voici quelques chiffres que nous avons obtenus pour 31 carrés, après vérification du recensement : ils concernent les hommes émigrés de plus de 14 ans (8), et permettent de saisir l'extrême importance de l'exode rural :

KANEL THIELOL			KANEL LAO		
N° des carrés	Total des hommes	Hommes émigrés	N° des carrés	Total des hommes	Hommes émigrés
1	12	5	1	5	1
2	5	1	2	5	2
3	3	1	3	5	2
4	5	3	4	10	9
5	5	1	5	6	5
6	2	1	6	5	3
7	14	7	7	5	3
8	7	3	8	7	4
9	7	2	9	3	1
10	4	2	10	3	1
11	6	4	11	3	2
12	3	1	12	4	3
13	8	7	13	5	3
14	3	1	14	7	3
			15	11	5
			16	8	4
			17	3	1
Totaux :	84	39	Totaux :	95	52

TABLEAU I. — *Nombre des hommes émigrés de Kanel au cours de la saison sèche de 1961.*

(8) L'émigration concerne aussi les enfants : il aurait fallu recenser tous les petits cireurs, talibés (enfants mendiant pour le compte des marabouts qui en retour les entretiennent), vendeurs de cigarettes, etc...

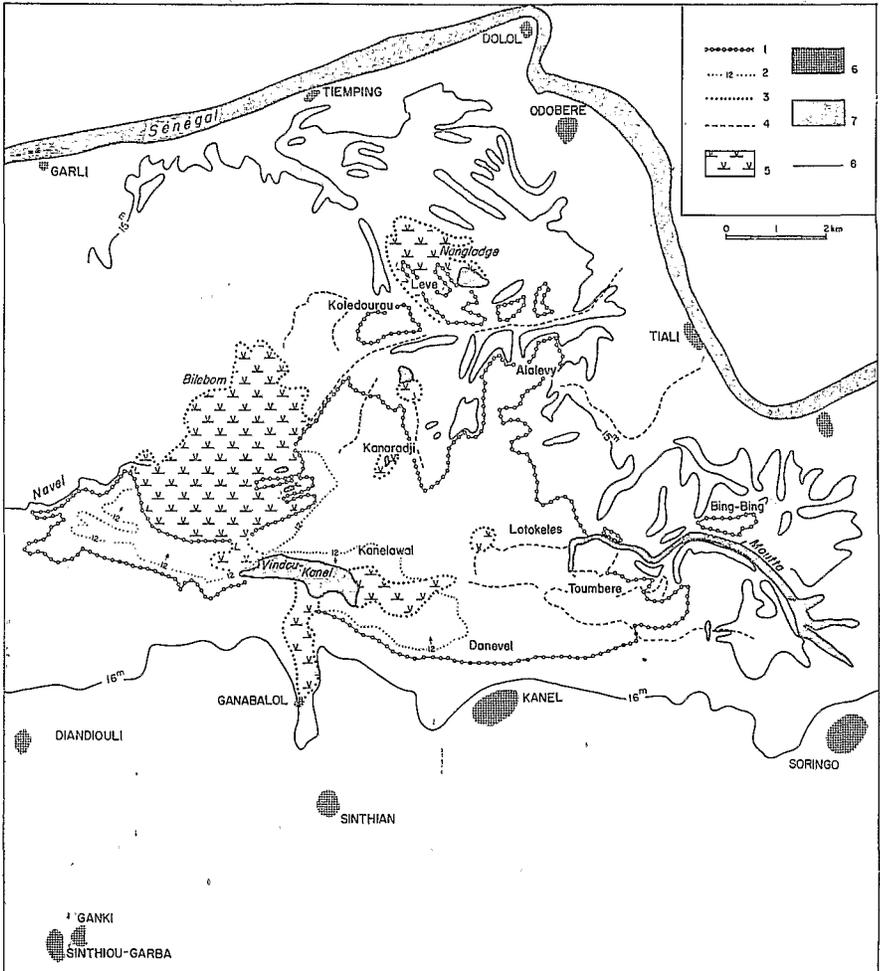


Fig. 5. — Kanel: les villages et le milieu naturel.

1. Limites extérieures des cuvettes inondables (colladés) ayant été cultivées ou étant actuellement cultivées par les habitants de Kanel. — 2. Courbe de niveau de 12 mètres. — 3. Limites des dépressions mal drainées. — 4. Marigot ne fonctionnant qu'en hivernage. — 5. Dépressions mal drainées. — 6. Villages. — 7. Fleuve, marigots et vindous. — 8. Courbes de niveau de 15 et 16 mètres.

2. Ses caractères.

Quelle est la date de départ des migrants? Quelle est la durée de leur absence? Quels emplois trouvent-ils en dehors de la vallée? Quelles sont les motivations de cette émigration? Autant de questions qui se posent à l'observateur.

Pour la très grande majorité, le départ intervient dès que la récolte de diéri est serrée dans les greniers, c'est-à-dire dans le courant du mois d'octobre; ils reviennent généralement après le ramadan. En règle générale, ils ne prennent donc aucune part aux travaux du oualo (à cette époque, en effet, l'eau de la crue en est encore à se retirer), ne voulant pas retarder leur départ.

Certains migrants, peu nombreux (c'est ce qui se passe souvent dans le cas d'émigration massive dans le même carré), attendent pour partir d'avoir défriché, semé et effectué les premiers sarclages de leurs champs, ce qui peut repousser leur départ au mois de janvier; ce n'est souvent qu'un pis-aller car les rendements se ressentent de semis hâtifs et de travaux bâclés.

L'enquête réalisée dans les carrés prouve que l'émigration est saisonnière. A Kanel Thiélol, sur 39 migrants, 22 reviennent travailler la terre pendant l'hivernage, 13 reviennent habituellement, 4 seulement paraissent avoir quitté Kanel plus durablement. A Kanel Lao, sur 52 migrants, 37 reviennent pour l'hivernage, 15 départs sont plus durables.

Il n'est pas toujours aisé de déterminer l'occupation des migrants, et de nombreuses réponses à l'enquête sont imprécises (9). Beaucoup sont colporteurs, marchands de bœufs, vendeurs de journaux; quelques-uns exercent leur métier (forgerons, tisserands). Un grand nombre sans doute ne font que grossir la cohorte des chômeurs de Dakar ou de Saint-Louis. Rares sont les bénéficiaires d'un emploi stable (boy par exemple), et, dans ce cas, ils ne reviennent pas toujours au village pour l'hivernage (10).

L'examen des motivations de l'émigration (11) prouve que ces hommes sont à la recherche d'argent pour se vêtir, pour améliorer le niveau de vie moyen qui ne dépasse pas 10 000 F CFA (12). Très rarement, sauf dans les familles influentes (les Wane), se rencontre le souci d'apprendre un métier, désir de promotion sociale.

3. Les conséquences.

Les habitants de Kanel demeurent donc des paysans attachés à leur village: ils y reviennent tous les ans pour cultiver le diéri, terroir qui, pour la majeure partie des familles, a assuré, en 1960-1961, la nourriture quotidienne pendant au moins huit mois: le mil-diéri récolté entre le 15 octobre et le 1^{er} novembre servait encore à la consommation familiale vers le 10 juin.

(9) DIOP: Enquête sur la migration toucouleur à Dakar. *Bull. Inst. Français d'Af. Noire*, n° 3-4.

(10) A cet égard, on peut noter de substantielles différences entre Thiélol et Lao. Les migrants de Thiélol, généralement peu qualifiés, ne trouvent pas d'emploi plus stable que celui de boy; certains migrants de Lao; plus instruits, ont réussi à trouver des emplois de petits fonctionnaires ou de petits employés (3 cas); il en est deux qui sont étudiants en France.

(11) DIOP. Enquête sur la migration toucouleur...

(12) La moyenne vallée du Sénégal, Paris, P.U.F., 1962.

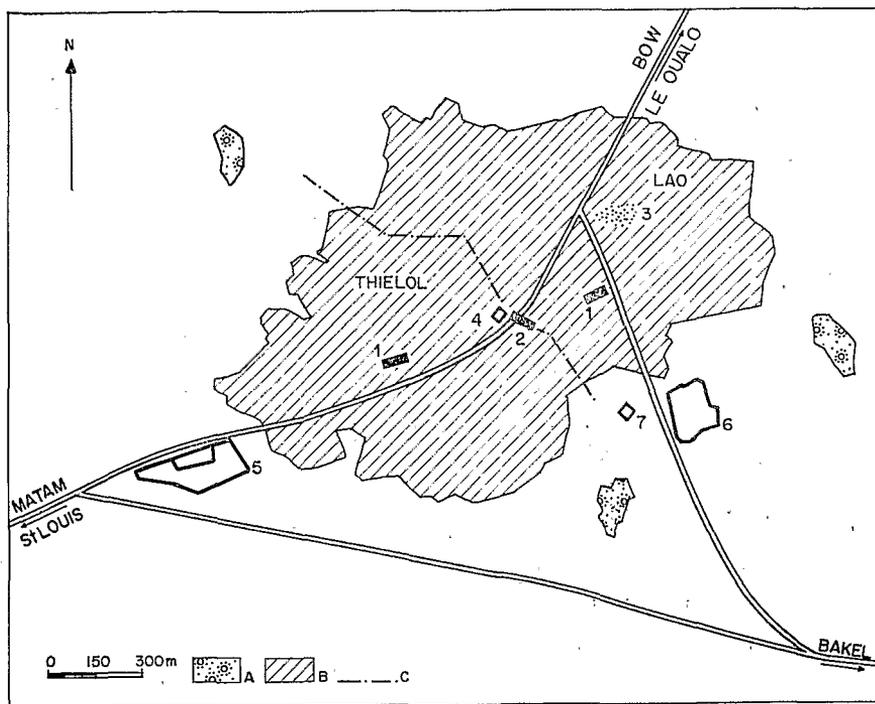


Fig. 6. — Le village de Kanel.

A. Petits bois. — B. Espace occupé par les concessions agglomérées. — C. Limite séparant les deux quartiers de Lao et de Thiélol. — 1. Mosquée. — 2. Marché. — 3. Concession du chef de village. — 4. Bureau de poste. — 5. Bureaux administratifs de l'arrondissement. — 6. Ecole. — 7. C.R.A.O.

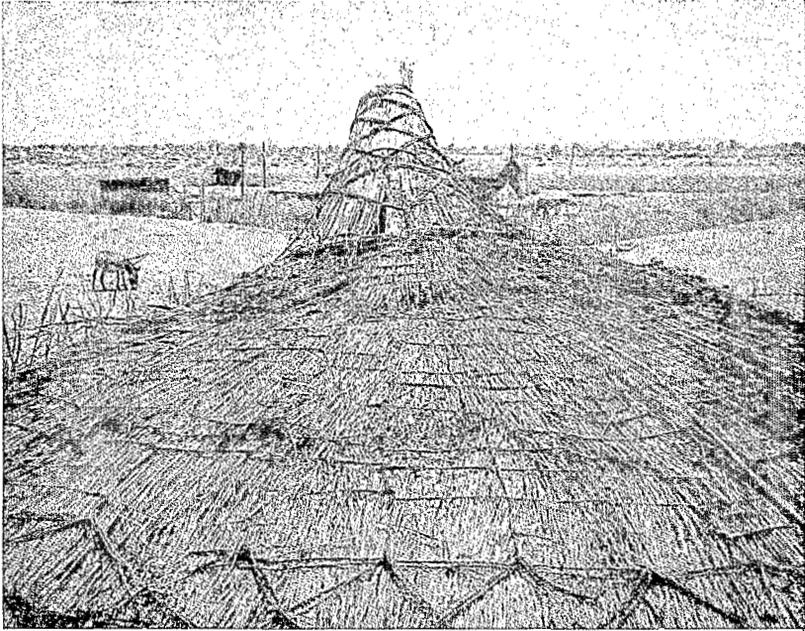
Mais comment expliquer que la culture de décrue soit sacrifiée au profit de la culture sous pluie? Des précipitations d'hivernage relativement satisfaisantes depuis 1955 dans la région de Matam, un travail moindre que dans le oualo (70 jours de travail contre 120 à 130) (13), des terres argilo-siliceuses fertiles, ne suffisent pas à expliquer, à notre avis, la préférence vouée au diéri. Les raisons profondes de ce phénomène sont à rechercher ailleurs.

III. - Le régime de la terre.

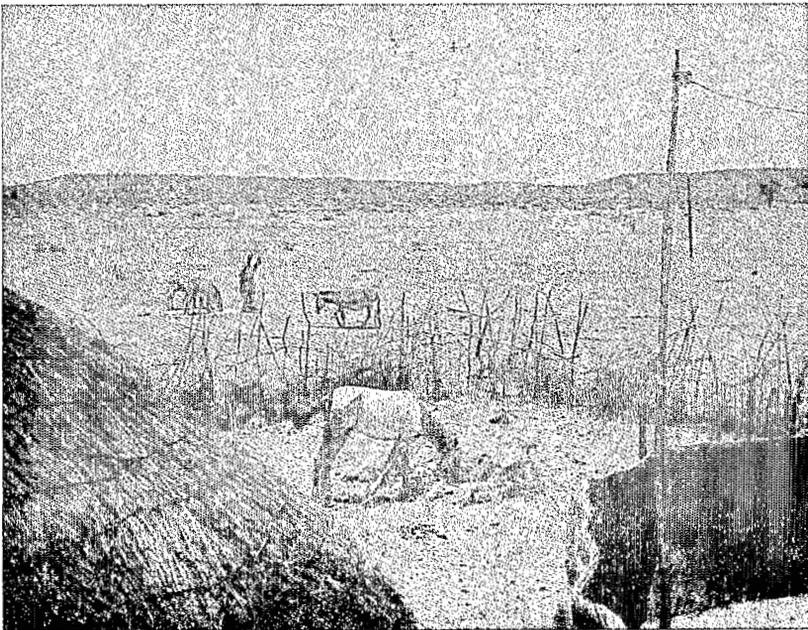
1. L'appropriation foncière.

Les origines. On trouve l'origine du statut actuel du terroir de Kanel dans les péripéties qui accompagnèrent et suivirent l'installation des premiers arrivants.

(13) La moyenne vallée du Sénégal. Op. cit.

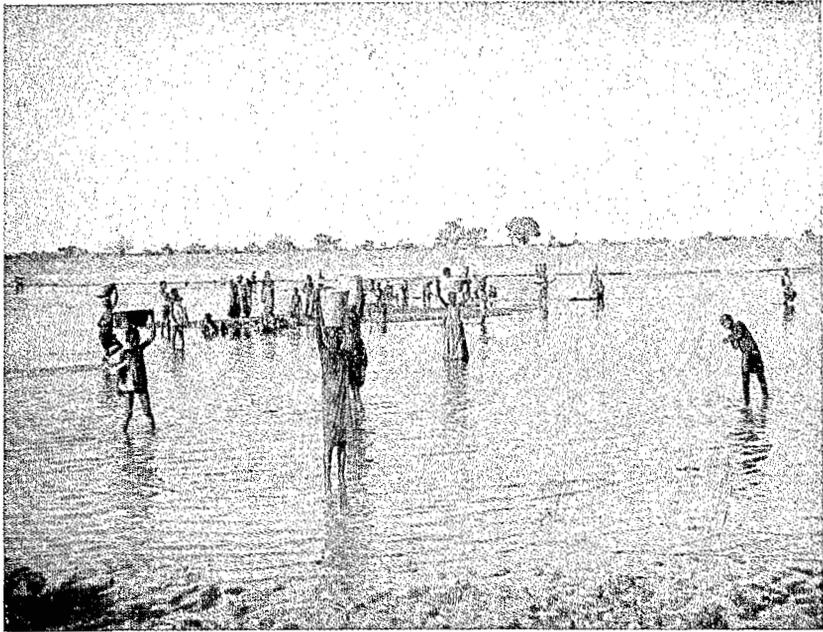


A. - Le toit en paille de mil d'une case de Kanel.

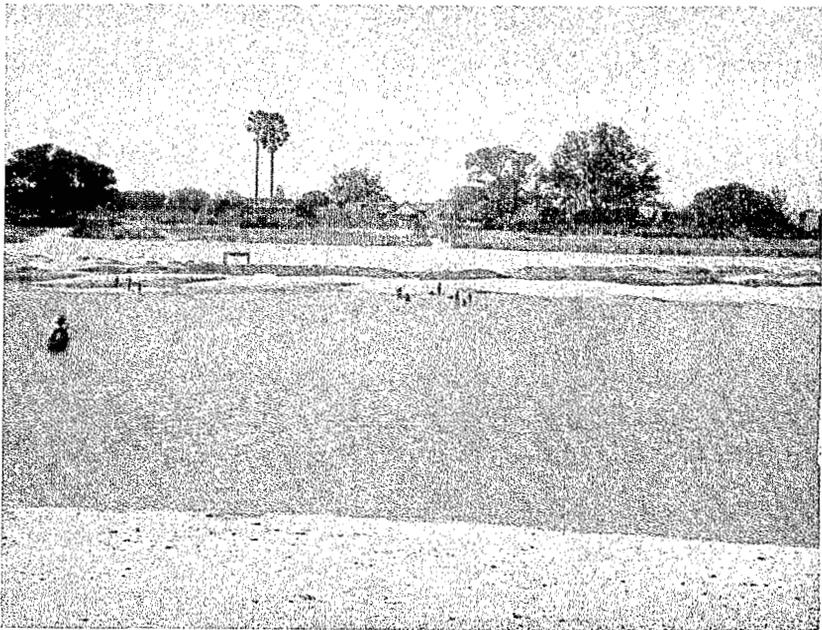


B. - Un jardin de case en saison sèche. En hivernage, il était cultivé en petit mil.
Au second plan, la zone désertifiée entourant le village.

Clichés F. Ravault.



A. - Un gué du Sénégal en période d'étiage.



B. - Le marigot de Kanel.

Clichés F. Ravault.

Installé le premier, le clan diawando, avec à sa tête Tierno Seddik, défricha et mit en valeur les colladés voisins du village qui devaient sans doute servir jusqu'alors de terrains de parcours aux pasteurs peuls.

Survenus un peu plus tard, les torrobés dirigés par Tafsirou Amadou Hamat occupèrent la zone périphérique; précédés vers l'aval par les habitants d'Odobere, Tiemping et Diandiouli, ils prirent possession en outre de huit colladés exploités aujourd'hui par les gens de N'Gano, et de cinq en Mauritanie, dans la région de Dao.

En principe, ces terres, comme toutes celles de la vallée, étaient la propriété éminente du souverain du Fouta-Toro, Saltigui ou Almamy. En fait, celui-ci ayant fort à faire avec des sujets remuants, se les conciliait (mais s'agit-il de véritables donations?) en leur laissant la libre disposition du oualo. Les communautés paysannes, après avoir défriché le sol, étaient simplement tenues de verser à l'almamy un *n'dodi* (cadeau) et un tribut prélevé sur les paysans par le chef de clan. Celui-ci ne devait être, à l'origine, que le simple représentant de la communauté; mais peu à peu il en vint à se substituer au souverain incapable de faire prévaloir ses droits. Le statut foncier de Kanel est sans doute l'aboutissement d'un tel processus dans le cadre social que nous avons déjà défini.

Le régime de la terre et les castes. Le régime de la terre est l'expression de la hiérarchie sociale. Les anciens captifs et les membres des castes artisanales n'ont aucune part à l'appropriation foncière; seuls les hommes libres ont des droits sur la terre.

a) *Les droits des hommes libres.* Les hommes libres appartiennent à deux catégories: les *dioms dyengols* et les *dioms leydis*.

— *Les dioms dyengols.* A l'origine, les membres de chaque clan, en mettant le feu (*dyengol*), en débroussant (*leuré*) avec leur hache (*diom-hairé*), ont acquis un droit de culture: ils sont *dioms dyengols*. Ce droit ne leur est pas contesté s'ils acquittent un certain nombre de redevances aux maîtres de la terre. Les dioms dyengols actuels sont les descendants des premiers défricheurs diawanbés et torrobés. Ils mettent en valeur la majeure partie du terroir de Kanel.

— *Les dioms leydis* (maîtres de la terre) sont les descendants mâles en ligne directe des anciens chefs de clan. Que leurs ancêtres aient fait l'objet de véritables donations ou qu'ils aient confisqué le oualo à leur profit, ils perçoivent actuellement un droit de redevance sur toutes les terres du oualo. Maîtres de la terre, ils ne sont pas maîtres de la culture: ils ne peuvent priver les dioms dyengols de leurs droits pour les reprendre à leur compte.

Les dioms leydis de Kanel appartiennent aux deux grands lignages issus des fondateurs de Thiélol et de Lao. Les Daff et les Wane se partagent la plus grande partie du terroir (fig. 8), à

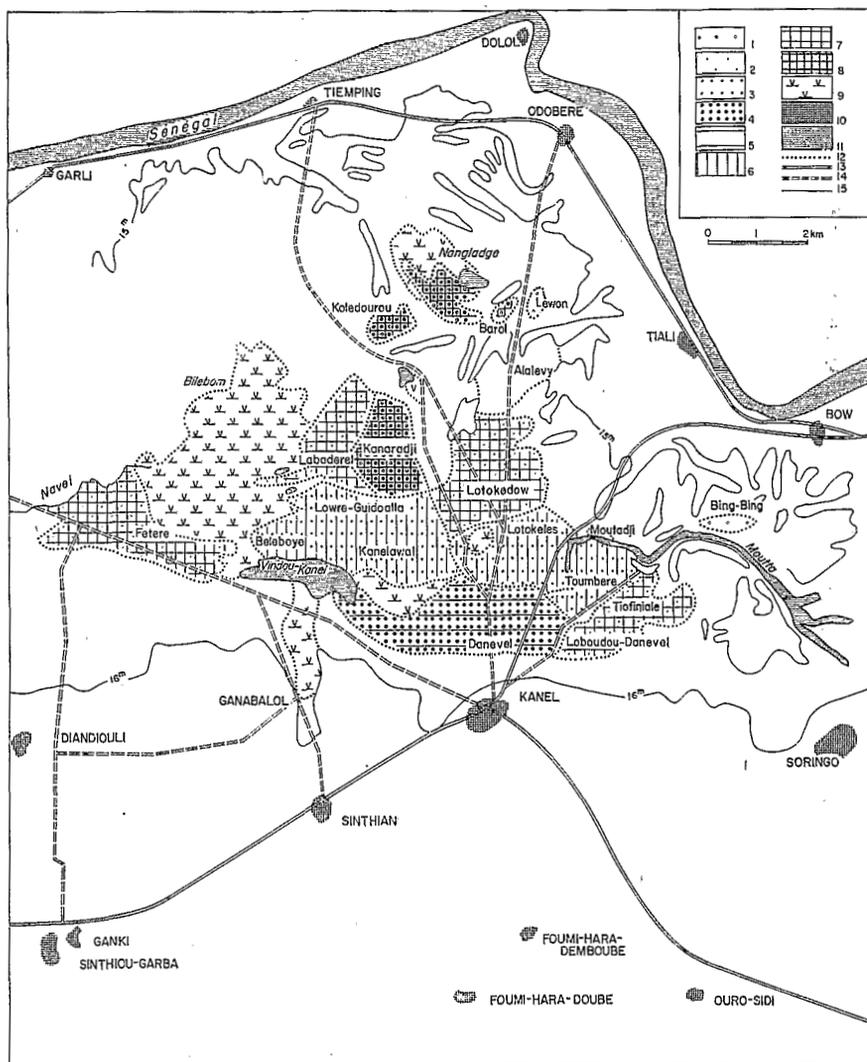


Fig. 7. — Kanel: l'exploitation du sol.

1. Colladés incultes ou très peu cultivés et en voie de recolonisation par la végétation naturelle. — 2. Colladés où l'exploitation est très discontinue. — 3. Colladés cultivés où subsistent néanmoins quelques îlots de végétation naturelle. — 4. Colladés entièrement cultivés. — 5. Agriculture de qualité très médiocre. — 6. Colladés assez bien cultivés. — 7. Colladés bien cultivés. — 8. Colladés très bien cultivés. — 9. Colladés mal drainés (marais). — 10. Villages. — 11. Fleuve, marigots et vindous. — 12. Limites des colladés. — 13. Routes carrossables. — 14. Simples pistes. — 15. Courbes de niveau

l'exception de certains petits colladés marginaux, incultes ou très peu cultivés, souvent exempts de redevances, revendiqués par d'autres maîtres de la terre.

Si l'on en croit ceux-ci, ces colladés seraient les témoins d'une époque où la terre appartenait aux défricheurs. Dans cette hypothèse, le peu d'intérêt présenté par ces colladés expliquerait qu'ils aient pu échapper au processus d'accaparement foncier que nous avons souligné.

b) *La situation des castes inférieures.* Ce sont d'abord les mathioubés. L'émancipation « personnelle » de certains d'entre eux ne s'est évidemment pas accompagnée de l'accession aux droits de culture des dioms dyengols.

Les artisans ne sont pas plus favorisés ; l'économie traditionnelle leur permettait jadis de vivre de leur seul travail d'artisan (14) et ils n'ont pas participé aux premiers défrichements.

Les membres des castes inférieures représentent 700 personnes environ n'ayant aucune part à l'appropriation foncière (15). Pour vivre, ils louent des terres aux hommes libres, sans la garantie d'en conserver l'usage.

2. Les redevances.

A l'exercice des droits que nous venons de définir sont liées un certain nombre de redevances (nous éliminerons celles qui sont tombées en désuétude) (16).

Nous distinguerons évidemment les redevances payées pour les lougans exploités par les détenteurs de droits de culture, et celles acquittées par des torrobés ou des diawanbés et par les membres des castes inférieures, pour des champs sur lesquels ils n'ont aucun droit de culture.

a) *Les principales redevances coutumières.* L'*assakal* est l'ancienne dîme musulmane due par tout cultivateur d'un lougan au maître de la terre : c'est la dixième partie de la récolte prélevée par le bénéficiaire, dans le champ même, chaque fois que c'est possible.

Le *tiottigou* est, à la mort d'un diom dyengol, le rachat par son héritier, du droit de culture. Il doit être acquitté en espèces ou en nature avant la remise en culture du lougan.

Le *n'dioldi* est la redevance, en espèces ou en nature, payée au

(14) Il a fallu le déclin de l'artisanat traditionnel pour obliger les artisans à travailler la terre pour compléter leurs ressources.

(15) Quelques diawanbés et torrobés sont dans le même cas : il s'agit d'étrangers aux clans installés au village très postérieurement à sa fondation.

(16) Abdoul SALAM KANE : Du régime des terres chez les populations du Fouta Sénégalais (*Bull. Com. Rt. Hist. et Scient. A.O.F.*, 1936, pp. 449-461).

Signalons que Abdoul Salam Kane a été jusqu'à sa mort chef de canton et chef de province résidant à Kanel. Il était grand propriétaire foncier depuis la fin du XIX^e et président du tribunal coutumier de Matam.

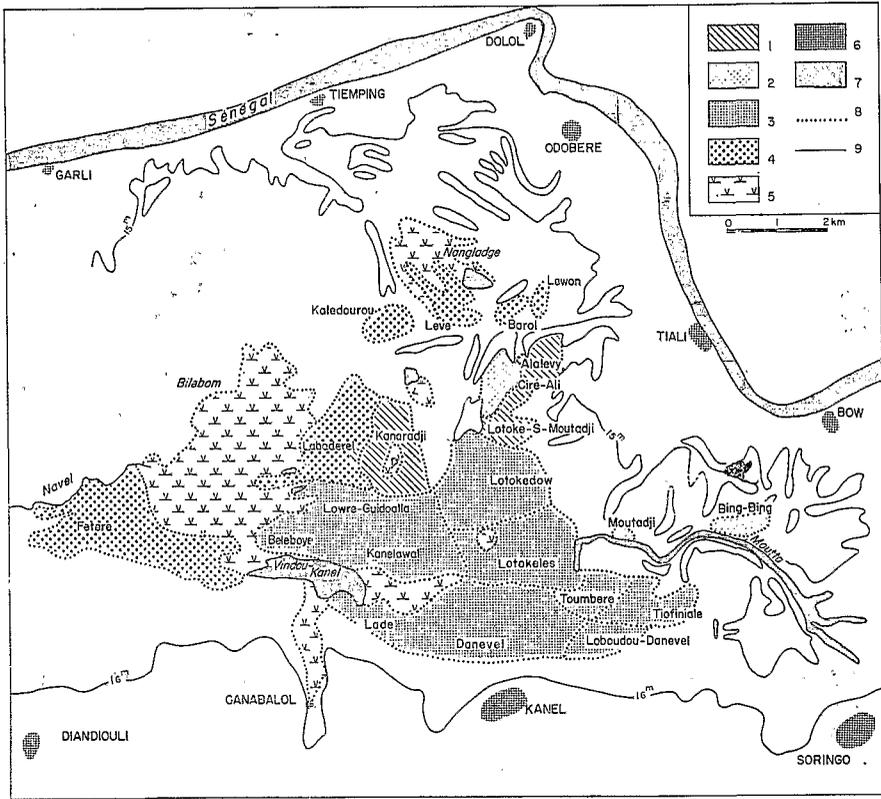


Fig. 8. — Kanel: le régime foncier.

1. Colladés au statut foncier mal précisé. — 2. Colladés des petits maîtres de la terre. — 3. Terroir de Thiélol: affaiblissement du régime des redevances; tendance à la multiplication des maîtres de la terre. — 4. Terroir de Lao: maintien du bien familial en tant que bien « diowré ». — 5. Dépressions mal drainées. — 6. Villages. — 7. Fleuve et marigots. — 8. Limites des colladés. — 9. Courbes de niveau.

maître de la terre par le détenteur du droit de culture pour pouvoir cultiver son champ chaque année. Le n'dioldi n'est exigible que s'il y a inondation.

b) *La réalité de ces redevances à Kanel.* Les redevances ne sont pas toujours acquittées; quand elles le sont, elles n'ont pas toutes gardé la même importance.

A Kanel Thiélol étaient exempts de toute redevance, en 1961, 23 lougans sur les 39 cultivés par les membres de onze carrés diawanbés. A Kanel Lao, se trouvaient dans la même situation 11 lougans sur les 61 cultivés par les membres de 16 carrés torrobés. Dans les deux quartiers, il s'agissait, au dire des paysans, de

lougans situés dans des zones basses, trop éloignés du village ou encore « donnés » jadis par des maîtres de la terre.

L'assakal, en raison de son origine religieuse sans doute, est encore universellement accepté; parfois même il demeure la seule redevance.

Le n'dioldi a beaucoup perdu de sa valeur malgré des jugements récents (3-7-1960) fixant son taux à 350 F CFA. Il est devenu symbolique, et très souvent il ne dépasse guère 50 F; souvent même il n'est pas acquitté: il y a « arrangement », moyennant quelques services rendus, entre les deux parties.

Les maîtres de la terre exigent par contre le paiement du tiottigou, qui est d'un bon rapport; en espèces, il représente quelques milliers de francs, ce qui est considérable pour les paysans; en nature, on s'en acquitte avec un bovin, quelques ovins, etc. Le tiottigou est de moins en moins payé à Thiélol (17).

3. Les champs loués.

Certains torrobés et diawanbés, tous les membres des castes inférieures, doivent payer pour les champs qu'ils cultivent, un droit de location: le *thiogou*. Le bail peut être annuel ou pluri-annuel. Deux régimes sont en vigueur:

a) Le plus défavorable est celui qui est réservé aux membres des castes supérieures et aux mathioubés « émancipés ». Voici quelques tarifs en vigueur à Kanel Lao dans des carrés torrobés (Tableau II):

Nombre de champs loués par carré	Valeur du thiogou
1	3.750 frs pour 4 ans
1	500 — par an
1	250 — —
1	1.000 — —
1	1.750 — —
1	1.050 — —
3	500 — par an l'un
5	1.000 — pour un grand champ
	750 — pour un petit champ

TABLEAU II. — Valeur en francs du thiogou pour quelques champs loués par des torrobés de Lao.

(17) De substantielles différences existent entre les deux quartiers. A Thiélol, le n'dioldi concerne 11 lougans sur les 16 répartis dans sept carrés; à Lao il n'est payé que pour 9 lougans sur 50 répartis en 15 carrés. Par contre, si trois carrés seulement, à Thiélol, paient le tiottigou pour 5 lougans, à Lao, il est à la charge de 12 carrés pour 37 lougans. La pression des maîtres de la terre est donc beaucoup plus forte à Lao qu'à Thiélol.

b) Le sort des artisans et des serviteurs non émancipés est plus enviable: les premiers acquittent généralement le thiogou en livrant aux maîtres de la terre des houes ou divers objets; les seconds travaillent des lougans concédés par leurs maîtres (qui leur doivent assistance): en 1961, neuf chefs de famille mathioubés cultivaient 14 champs qui leur avaient été concédés par la famille Wane.

Au terme de cette étude du régime de la terre, on peut en retenir deux aspects: d'une part, ce système est profondément injuste: il élimine une bonne partie des habitants du village de l'appropriation foncière; l'autre partie supporte de lourdes charges; d'autre part, il est d'une rare complexité. La superposition des droits est la règle: le diom leydi n'est pas le vrai propriétaire des lougans puisqu'il n'en a pas la jouissance, mais à son tour le diom dyngol ne peut en disposer librement puisque le droit de culture est inaliénable. Les locations viennent encore compliquer la situation!

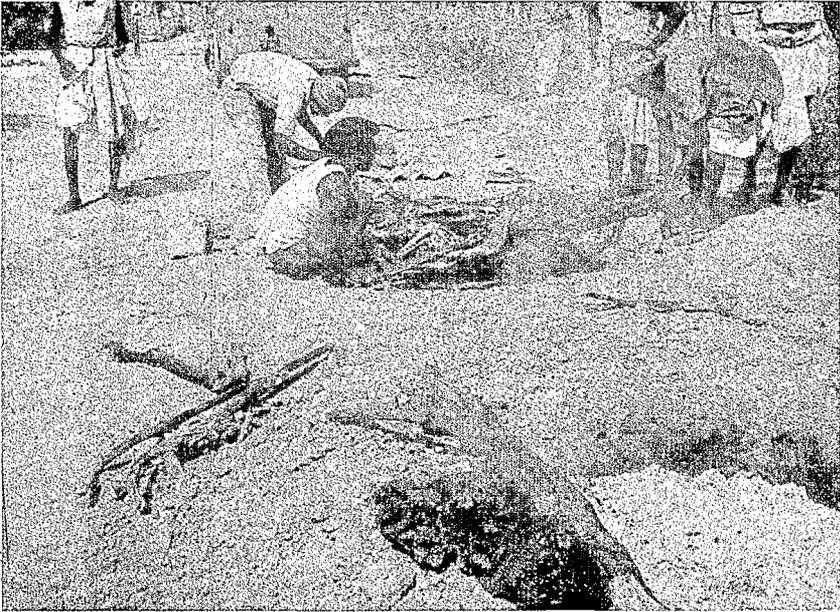
Il est bien évident qu'un système aussi pesant et aussi complexe ne favorise pas l'extension des surfaces cultivées. La culture du diéri ne rencontre pas de tels obstacles. Le diéri « appartient à tout le monde », les prétentions des maîtres de la terre n'y sont pas reconnues. La place ne manquant pas, les paysans s'installent où ils veulent: en principe tout lougan non cultivé depuis plus de trois années peut être utilisé par un nouvel occupant. La culture « sous pluie » ne rencontre donc aucun des obstacles de la culture de décrue.

4. *L'évolution du système foncier.*

L'examen des redevances nous a montré que le système foncier actuel n'était pas intact, particulièrement à Thiélol. Enregistrée au niveau du village, l'évolution ne peut être saisie qu'au niveau du lignage, du segment de lignage ou du ménage. Elle varie évidemment avec les catégories sociales; elle a ses conséquences sur la marche des exploitations agricoles.

a) *L'évolution chez les dioms leydis.* Les colladés sont, d'après la coutume, des biens collectifs (*diowrés*) administrés par un gérant qui est le doyen d'âge, descendant direct de l'ancêtre qui a formé le noyau générique de la famille. Le gérant distribue aux membres de la famille les terres nécessaires à leur subsistance. A la mort des bénéficiaires, ces lougans reviennent à la communauté et peuvent être redistribués. Le gérant bénéficie seul du droit de redevance.

Stabilité à Kanel Lao: chez les Wane, le chef de famille semble avoir été tout puissant jusqu'à la gérance d'Ibra Abdoul (Tableau III), mais à la suite de querelles internes ou simplement de l'augmentation numérique de la famille, le profit des redevances fut



A. - Un méchoui à Kanel.



B. - Groupe de paysans toucouleurs de Kanel.

Clichés F. Ravault.



A. - Un lever de soleil sur un marigot de Kanel.



B. - La végétation forestière en fin de saison sèche. Au premier plan, l'un des nombreux ânes en liberté du village de Kanel.

Clichés F, Ravault.

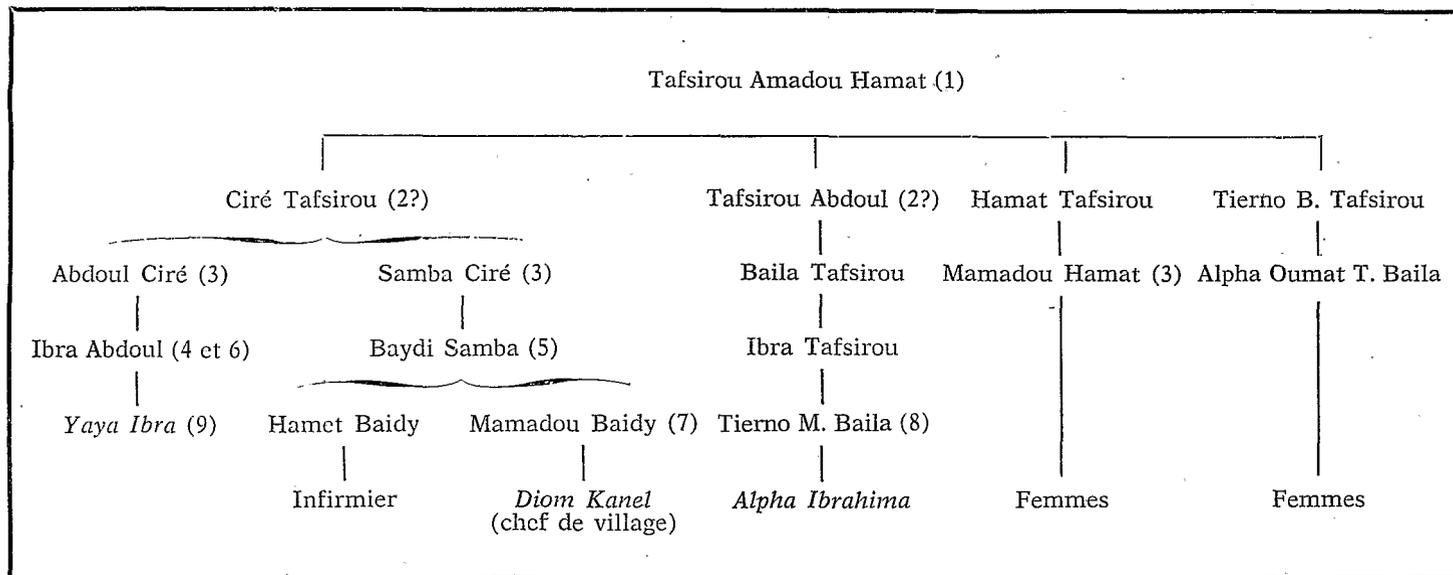


TABLEAU III. — *Généalogie des Wane.*

Les individus *en italique* sont les chefs de carré actuels. Les numéros indiquent la succession des gérances. Ibra Abdoul fut gérant à deux reprises (4 et 6), une première fois pour remplacer Baydi Samba parti au Soudan avec El Hadj Omar, une seconde fois pour succéder régulièrement à Baydi Samba qui avait repris sa gérance. Devant la difficulté de gérer des terres aussi grandes, Ciré Tafsirou (ou Tafsirou Abdoul?) avait envoyé à Tiali, Bow et N'Gano trois de ses neveux ou fils chargés de le représenter (indiqués par le chiffre 3).

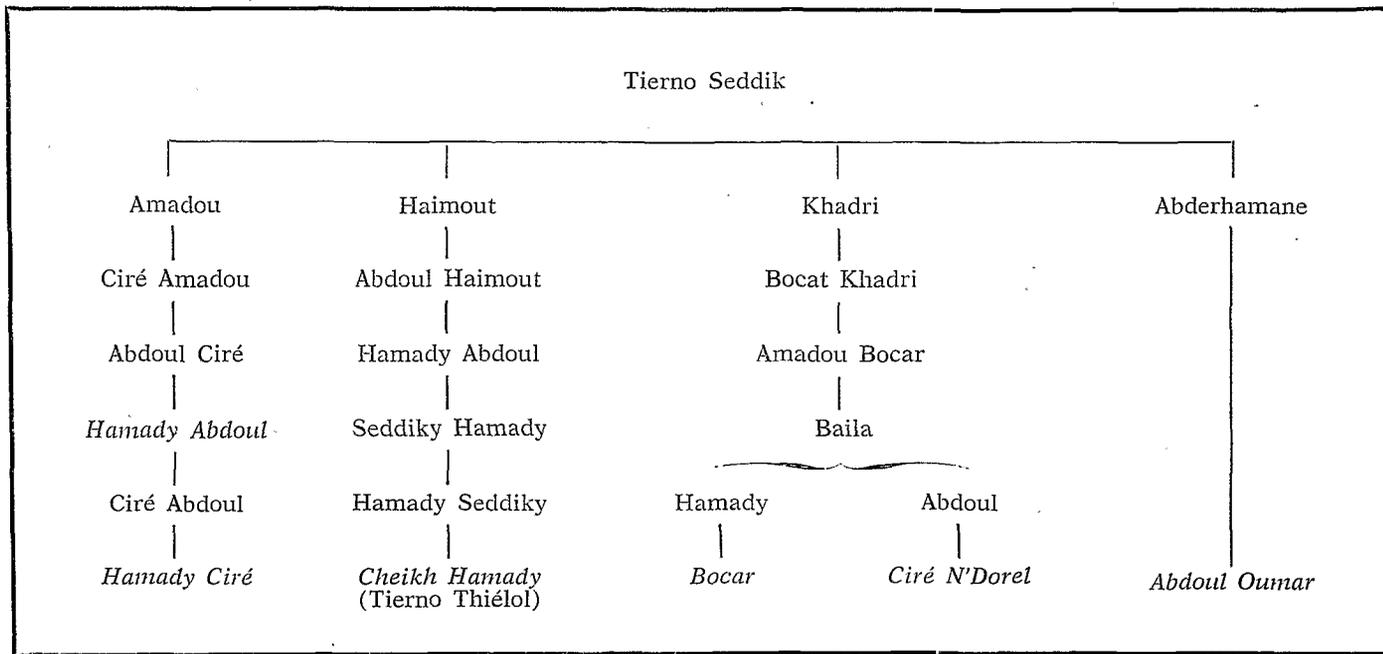


TABLEAU IV. — *Généalogie des Daff*

Les individus en italique sont les chefs de carré actuels.

A partir d'Hamady Abdoul interviennent les partages.

étendu à plusieurs individus (sept en 1961 pour les colladés de Kanel et des villages voisins), mais cette faveur n'est pas transmissible. Le bien familial reste indivisible, le chef de famille en demeurant le symbole.

Dégradation à Kanel Thiélol: ici le Tierno Thiélol est toujours le doyen de la famille, mais il n'est pas le gérant du bien « diowré ». L'apanage de Tierno Seddik fut partagé à sa mort en quatre parties, une pour chacun de ses fils (Tableau IV) plus une part personnelle pour le Tierno Thiélol. Chaque chef de segment de lignage était le gérant de la part revenant à son carré. Hamady Abdoul, avant de mourir, partagea sa part avec ses frères. Ses cousins l'imitèrent, à l'exception des descendants d'Haimout. Depuis lors, les partages se succèdent régulièrement. Actuellement Cheïck Hamady, le Tierno Thiélol, est le seul bénéficiaire de la part d'Haimout, et de celle, personnelle, qu'il doit à son titre.

Les descendants de Tierno Seddik se sont multipliés en une foule de petits maîtres de la terre et une enquête non exhaustive ne permet pas de les dénombrer.

L'opposition entre les deux quartiers de Kanel est donc totale; en mettant fin à l'indivision du bien « diowré », les Daff ont cessé de former cette communauté d'intérêts qui permet de régler les problèmes dans le cadre du lignage et de présenter un front uni face aux revendications éventuelles. Les habitants de chaque quartier en sont conscients.

Ainsi, dans la désagrégation de la société traditionnelle, joue un facteur important: l'affaiblissement d'un système foncier étroitement calqué sur la structure sociale.

b) *L'évolution chez les « dioms dyengols »*. Elle n'a pas obéi aux mêmes critères. Il est probable que le nombre des champs défrichés s'accrut moins vite que celui des hommes. L'indivisibilité du bien familial dans le cadre du lignage ou du segment de lignage est le seul moyen d'éviter la multiplication de petites exploitations peu rentables. L'exemple suivant portant sur le lignage Niane de Thiélol illustre ce propos (Tableau V):

Tous les lougans défrichés par Boulel ont été partagés entre les fils de Boulou Sava Yero. Actuellement il y a six dioms dyengols (ils sont en italique dans le tableau V), répartis en quatre carrés: Samba Alpha dispose de 3 lougans à Lade, Kanelawal, Danevel; Boubou Sileymane a un lougan à Danevel et un lougan à Lowre Guidoalla; Abdoul Aly et Aghibou ont chacun un lougan à Lotokeles; Issarga a deux lougans à Kanelawal, plus un champ « diowré » à Lobodou Danevel, qui lui échoit en tant que doyen d'âge.

Cette répartition est un savant compromis entre les aspirations de chacun et la nécessité de ne pas voir éclater par trop le patri-

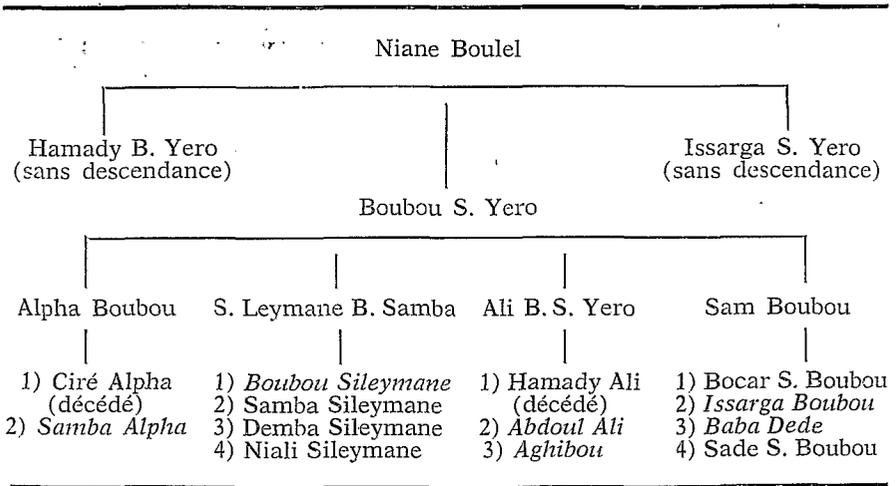


TABLEAU V. — *Généalogie des Niane*

moine de Boulel. Elle illustre assez bien la complexité de la tenure des terres chez les Toucouleurs; elle est la preuve de l'évolution qu'elle subit.

c) *Le système foncier et l'exploitation agricole.* La complexité du système foncier et son évolution permettent de distinguer plusieurs types d'exploitation (18).

Certaines exploitations ont un statut juridique homogène: leurs tailles sont suffisantes pour faire vivre un ménage; ce sont celles dépendant du lignage Wane. Malgré son importance, la famille ne semble pas manquer de terres: il s'agit sans doute de champs défrichés jadis pour le compte de leurs maîtres par les captifs. Leur redistribution périodique par le gérant selon les besoins de chacun tend aussi à limiter le nombre des exploitations.

A Thiélol, la multiplication des dioms leydis a entraîné celle des exploitations; il est probable que les Daff, qui ne peuvent récupérer les champs des dioms dyengols, ne tarderont pas à subir le sort des autres petits maîtres de la terre: dans l'un des carrés de Thiélol, il y a quatre chefs de ménage cultivant sept champs dont quatre font partie du patrimoine familial et dont trois sont loués.

La plupart des exploitations des dioms dyengols sont de ce type; pour permettre à tous les ménages d'un carré de vivre, il est nécessaire de louer des champs, mais on ne s'y résout pas

(18) Par exploitation agricole, il faut entendre les lougans habituellement cultivés par un chef de ménage, maître des travaux agricoles et libre d'engranger sa récolte dans son propre grenier; mais ces lougans peuvent ne pas être cultivés si la crue n'est pas favorable ou si les membres du ménage (père et fils) sont absents, circonstances qui rendent fluide la notion d'exploitation.

toujours car les locations sont chères. Il ne reste plus, dès lors, qu'à émigrer. Les deux solutions sont souvent adoptées de concert, comme dans le carré de Niane Boubou Sileymane. Trois des six chefs de ménage avaient choisi l'émigration en 1961; les trois autres cultivaient quatre lougans dont deux étaient loués. Le cas est loin d'être unique.

Conclusion

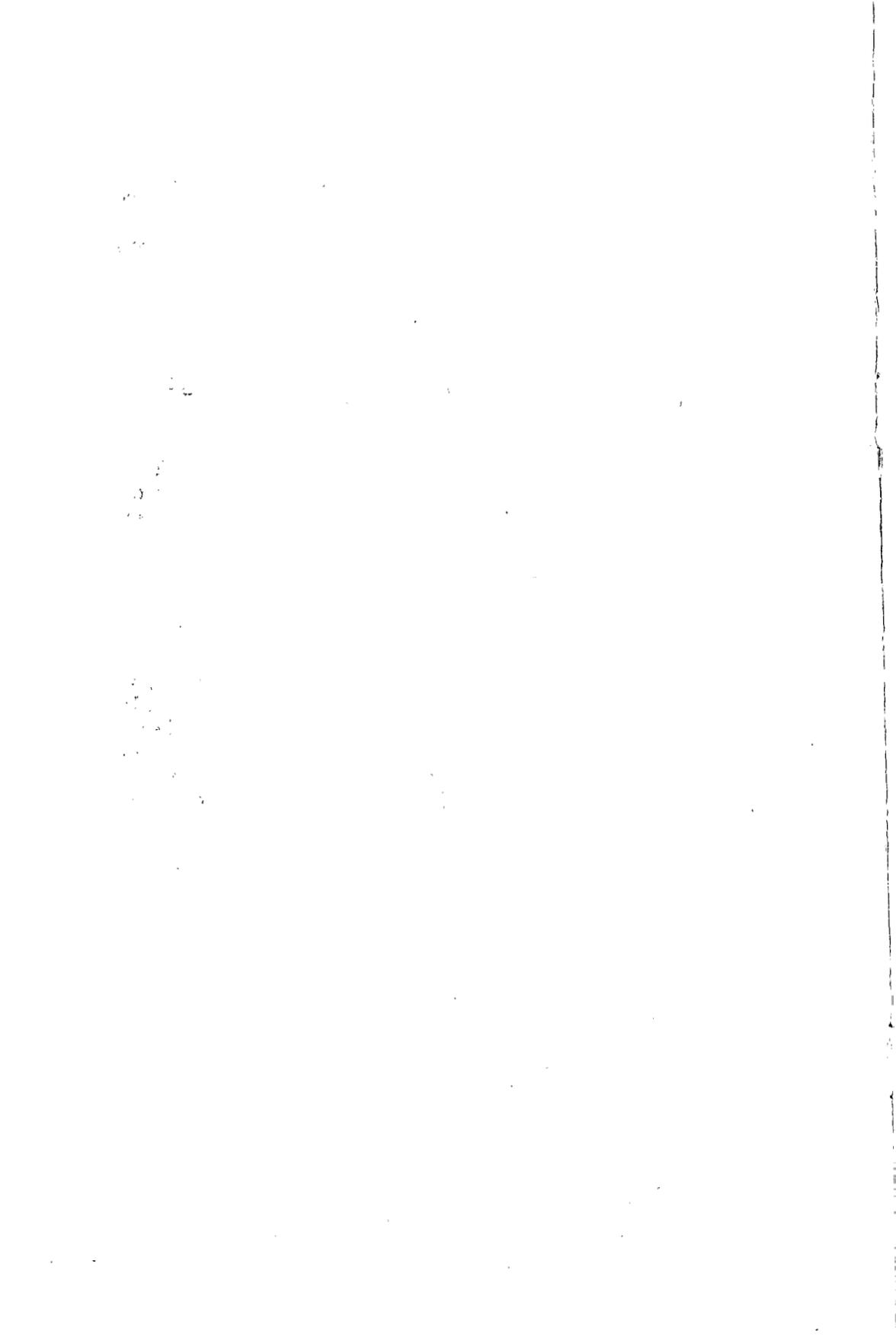
En abordant cette étude, nous avons posé le problème des véritables motifs de l'émigration. Ceux-ci sont assez évidents; alors que les conditions physiques offertes à l'agriculture de décrue sont, toutes choses égales, relativement favorables et pourraient garantir des récoltes beaucoup plus régulières que celles de la culture sous pluie, le régime de la terre chasse les hommes du oualo. Paradoxalement, le terroir est sous-exploité et la terre manque: en effet les droits de culture des torrobés et des diawanbés s'exercent sur une superficie trop restreinte par rapport à leur nombre. Les redevances traditionnelles (à l'exception du tiottigou) ne sont pas insupportables, mais s'y ajoute le thiogou dont le taux est trop élevé; les paysans préfèrent alors émigrer; pourquoi ne le feraient-ils pas?

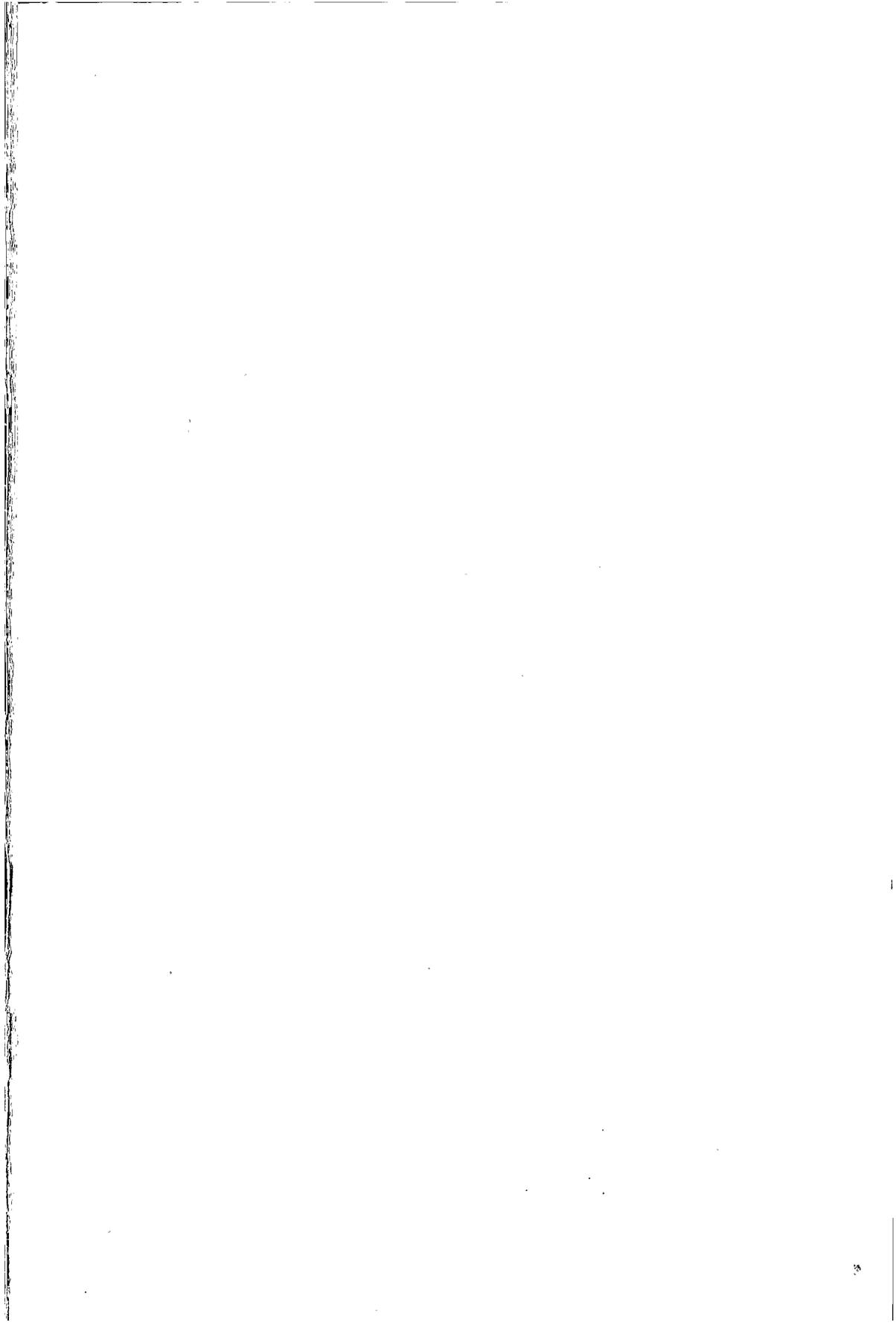
En effet, si nous examinons le revenu moyen d'un champ, si nous en déduisons la valeur du prix de location et de l'assakal, le bénéfice laissé par le travail est insignifiant. Le paysan gagne beaucoup plus d'argent en partant vers les villes de la côte. On comprend dans ces conditions pourquoi les locations de loutan deviennent de plus en plus rares. Cet exemple le prouve: un loutan a été loué 500 F; il a donné une récolte moyenne, pour l'année 1961, de 10 corbeilles (*tiengalals*) (19), soit environ 240 kg de mil; ce champ a rapporté 4 800 F (le kg de mil était vendu 20 F par les commerçants et usuriers de Kanel), desquels on doit déduire 500 F de location plus 480 F, valeur de l'assakal. Le revenu net de ce loutan a donc été de 3 820 F pour 120 jours de travail à plusieurs personnes. Or, à Dakar ou Saint-Louis, un petit cirneur arrive à gagner entre 2 000 et 3 000 F par mois....

On comprend donc pourquoi de nombreux paysans préfèrent se livrer à des activités plus rémunératrices que l'agriculture. L'argent gagné leur permet d'acheter le mil que ne leur a pas fourni la récolte du diéri. De plus en plus, les paysans risquent de limiter leurs activités à la culture « sous pluie », abandonnant ainsi des terres qui pourraient être d'un grand profit pour eux et pour le Sénégal.

François RAVAULT.

(19) 1 *tiengalal* (corbeille) vaut 6 mouds environ, et le moud pèse environ 4 kilogrammes.





LES CAHIERS D'OUTRE-MER, revue de géographie de Bordeaux

Directeurs : Louis PAPY et Henri ENJALBERT

Professeurs à la Faculté des Lettres de Bordeaux

Les abonnements (20 F par an pour la France et l'Union
Française, 25 F pour l'étranger) sont souscrits au nom de

« **LES CAHIERS D'OUTRE-MER** »

Palais de la Bourse, Place Gabriel

BORDEAUX

Compte courant postal : Bordeaux 1569.45